MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	
Moto-Club	MOTO CLUB DE BROU
N° d'affiliation	0180
Date	25 Mai 2015
Lieu	Circuit des tonnes / Dampierre s/ Brou
Organisateur technique	Jean-marie AINS
Adresse	La Hergnerie 28160 MOULHARD
E-mail	jeanmarieains@wanadoo.fr
Téléphone	06 36 90 12 59

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Christian GALLOU / Adj Daniel POURRIAU	Licence : 049090 / 019995
Président du Jury ou Arbitre	Alain BOUTROUX	Licence : 004944
Membre du Jury	Denis DION	Licence : 056813
Membre du Jury	Claude GERAY	Licence : 011388
Commissaire technique responsable	Serge THOUSEAU / Patricia GUILLARD / J-F Guillard	Licence : 128373 / 222377 / 065603
Responsable du chronométrage	Lydia JAMET / Jacques ROBLIN	Licence : 250604 / 021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Championnat de ligue OPEN	13ans			Suivant article n°2 du championnat de ligue
National NCO	13ans		125 à 650 cc	2 / 4 Temps
National Side Car	17ans pilote 15ans passager		350 à 750 350 à 1000	2 Temps 4 Temps

Engagement :

Site internet : www.mxbrou.com
Contact : Christophe COISPEAU
Adresse : 21 rue de Courtalain 28160 BROU
Téléphone : 06 27 22 33 60
E-mail : moto-club.brou @orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non

Tarif : 10 Euros

Caution : 200 Euros

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... NGUYEN

Nombre de secouristes 35

Hôpital le plus proche ..... Chateaudun 28200

Nombre d'ambulance(s) 3

Temps de trajet (en min) ..... 25 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit des tonnes

Adresse ..... RD 955 - 28160 Dampierre sous brou

GPS – Latitude (Nord) ..... 48°13'26.0"N

GPS – Longitude (Est)..... 1°05'14.4"E

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1950 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 100 m

Nombre de OCP* 40

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 36

En manche : 30

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 10.04.15	Date : 14 AVR. 2015	Date :
		Numéro :

MOTO-CLUB DE BROU

LIGUE MOTOCYCLISTE CENTRE Secrétaire